

---

## EPREUVE ECRITE DE LATIN - LANGUE ETRANGERE 2

ENS : PARIS - CACHAN

Durée : 2 heures    Coefficients : PARIS 3    CACHAN 2

MEMBRE DE JURY : F. FLECK

---

Le texte proposé était extrait de la *Guerre des Gaules* de César et retraçait un petit épisode concernant la défense d'Avaricum. On espérait que le style et le vocabulaire de cette œuvre seraient un peu familiers aux candidats ; si les courts passages au discours indirect ont été généralement bien compris, le terme *itineribus* (l.10) n'a, en revanche, jamais reçu son sens particulier d' « étapes », pourtant très courant chez César.

Les copies étaient au nombre de 20 (8 en MP et 12 en PC) et ont obtenu des notes allant de 0,5 à 18,5 ; la moyenne pour cette épreuve a été de 8,15 (6,37 en PC et 10,8 en MP). Les erreurs les plus fréquentes concernent l'identification des mots formant un même syntagme et la détermination de la portée des adverbes : *hac* (l.1) n'est pas un adverbe de lieu mais détermine *sententia* (à l'ablatif), *amplius* (l.1) porte sur le numéral *uiginti*, *celeriter* (l.4) porte sur *reciperaturos*, *amissa*, à la même ligne, est un neutre substantivé à l'accusatif pluriel et n'a donc rien à voir, malgré la ressemblance des désinences, avec le groupe à l'ablatif *prope explorata uictoria*, et ainsi de suite. Il s'agit donc d'analyser soigneusement le cas des substantifs, qui marque la cohésion à l'intérieur d'un même syntagme et indique aussi la fonction dans la phrase, indépendamment de l'ordre des mots (ainsi, l.5, *Bituriges*, nominatif pluriel, est sujet du verbe *procumbunt* et non complément du nom *pedes*). Les temps verbaux doivent également être rendus avec exactitude. D'autres difficultés, plus ponctuelles, ont été source d'erreur pour un certain nombre de candidats : citons le complément à l'ablatif *uno die* (l.1) qui indique le temps employé pour accomplir une action, la construction *hoc ... solacii ... quod ...* (l.3) qui présente un génitif déterminatif (littéralement : « ceci en fait de consolation », type *quid noui*) et une corrélation (« ceci, à savoir que ... »), la proposition finale négative introduite par *ne* dont le verbe, au subjonctif, est *cogantur* (l.5-6), le double datif de la proposition relative *quae praesidio et ornamento sit ciuitati* (« qui était une protection et un ornement pour leur nation », l.6), le participe futur *defensuros* (l.7), toujours de sens actif, ou encore le complément de lieu *ab Auarico longe milia passuum XVI* (l.11), pourtant traduit dans le dictionnaire de Gaffiot.

Rappelons enfin que cette épreuve de version latine fait partie des épreuves littéraires du concours et qu'il importe d'y montrer une bonne maîtrise de la langue française. Nous ne pouvons qu'exprimer notre étonnement devant le nombre de copies dans lesquelles, par exemple, les mots « Gaule » et « Gaulois » (ce dernier figurait dans le titre) ont été orthographiés avec deux *l*. Signalons également que le verbe des propositions subordonnées introduites par « bien que » et « quoique » (traduisant le latin *etsi*) se met au subjonctif et non à l'indicatif, comme cela s'est présenté, hélas, dans la quasi-totalité des copies.

L'épreuve de version latine demande, en somme, aux candidats de faire preuve de méthode et de rigueur dans l'analyse du texte latin et de rendre ce texte dans un français sinon élégant, du moins correct. Les copies qui se conformaient à peu près à ces exigences, somme toute assez modestes, ont reçu des notes tout à fait satisfaisantes.